

A

Madame la Présidente de la commission d'enquête,

en charge de l'enquête publique du PLUi-H
et du zonage d'assainissement de la CCALS

Objet : Éléments de réponse aux observations de l'État sur le projet de PLUi-H de la CCALS
dans le cadre de l'enquête publique
Référence dossier : 2025_23_démarche_CCALS_avis_etat_enquete_publique_PLUi-H
Dossier suivi par : Guillaume AUGEREAU

Tiercé, le 3 mars 2025

Madame la Présidente,

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la CCALS, les services de l'État ont émis un avis défavorable lors des consultations réglementaires.

Soucieuse de garantir un document conforme aux exigences en vigueur et adapté aux enjeux de notre territoire, la CCALS entend apporter des ajustements au projet d'arrêt de projet (dossier soumis à enquête) et répondre aux principales observations formulées par les services de l'Etat. Il s'agit notamment de :

- Réévaluer le nombre et la délimitation de secteurs de taille et de capacité d'accueil limités (STECAL) au regard des activités en place et des projets envisagés à court terme ;
- Réexaminer les changements de destination identifiés au plan de zonage ;
- Clarifier la comptabilité de la consommation d'espace ;
- Mieux justifier les délimitations des enveloppes urbaines ainsi que les choix en matière d'extension des zones d'activités ;
- Améliorer la prise en compte du risque inondation ;
- Réexaminer et adapter le cas échéant, le zonage des secteurs de développement (1AU/2AU) aux capacités des systèmes d'assainissement.

Avec ce courrier, qui sera joint au dossier d'enquête publique du 14 avril au 21 mai 2025, je souhaite apporter un éclairage sur la démarche que je vais engager, aux membres de la commission d'enquête ainsi qu'aux personnes consultant le dossier.

La Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe reste pleinement engagée dans cette procédure et poursuivra le dialogue avec les services de l'Etat et l'ensemble des acteurs concernés pour aboutir à un projet d'aménagement cohérent et respectueux des cadres réglementaires et des besoins de développement du territoire.

Je reste à votre disposition pour toute précision complémentaire et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean Jacques GIRARD,
Président



Antenne Val de Sarthe
4 bis rue du Val de Sarthe
49125 Tiercé